

3

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Plusieurs tirages de la brochure *sur la nouvelle Proposition relative au Bannissement de Charles X et de sa Famille, etc.*, ont eu lieu sans qu'on en ait fait étalage. L'auteur n'a rien changé au texte. Aujourd'hui que le temps a marché, M. de Chateaubriand publie cette feuille : elle pourrait servir de seconde préface à notre

dernier tirage, mais les libraires et les particuliers qui ont acheté les premiers exemplaires ne l'auraient pas et seraient en droit de se plaindre; c'est pourquoi nous l'imprimons à part de manière que les personnes qui possèdent déjà la brochure se la puissent procurer.

Par la volonté de l'auteur, le produit de la vente de cet écrit sera consacré aux amendes encourues par divers journaux pour délits de la presse.

LE NORMANT FILS.

AUX LECTEURS.

Paris, 21 novembre 1831.

La Proposition que j'ai combattue a été admise par les représentans de la nation, mais elle ne punit plus de l'échafaud l'infraction du ban. Ainsi réduite, elle me semble inutile ou doucereusement cruelle, car après tout la peine capitale s'y trouve cachée. Attendons le jugement de Messieurs les pairs.

De nombreuses réfutations de ma brochure, ont été publiées : parmi les personnes qui ont écrit ou qui se proposent, dit-on, d'écrire, je remarque le nom du

seul homme d'affaires et de tribune que la quasi-légitimité ait emprunté à l'anti-légitimité, d'un homme doublement doué du talent de l'orateur et de l'écrivain à qui j'ai eu le bonheur de payer un ample tribut d'éloges (*Préface des Etudes historiques*) dans un temps où les politiques de mon opinion lui étaient peu favorables. Je me félicite plus que jamais d'avoir été juste envers le mérite, dût-il devenir mon adversaire et croiser ses jeunes lauriers avec mes palmes fanées.

Je ne connais que par les annonces des feuilles publiques ces diverses brochures, deux seules exceptées, parce que leurs auteurs m'ont fait l'honneur de me les envoyer. La lettre d'un militaire député, pleine d'énergie, respire l'honneur français; malheureusement elle soutient la Proposition.

On me presse de tous côtés de répliquer à mes censeurs; je m'y refuse par les considérations suivantes :

Mon ouvrage est bon ou mauvais; s'il

est bon, il se défendra lui-même; s'il est mauvais, tous mes efforts n'en prévendraient pas la chute.

Est-ce ma personne que l'on poursuit? Je passe condamnation. Que je sois sans génie, sans esprit, sans talent, sans logique, sans savoir; j'en conviens. Je prie seulement de ne dire de moi que des choses véritables, de ne pas m'attribuer, par exemple, la *note secrète*, parce que je ne suis pas l'auteur de cette note.

Toutefois, sans faire une brochure pour soutenir ma brochure, je me crois obligé à quelques courtes explications.

On fait grand bruit de je ne sais quelle prétendue alliance entre mes opinions dites *carlistes* et les opinions dites *libérales*, dites *révolutionnaires*. Entendons-nous.

Depuis le commencement de la Restauration je n'ai cessé de réclamer les libertés publiques; la liberté de la presse m'a peut-être quelques obligations; elle a été la cause principale; en raison de l'amour sincère

que je lui portais, de la plupart de mes disgrâces sous le règne de la légitimité. Tous les hommes qui désiraient les franchises nationales étaient alors de mon côté ; je marchais, comme aujourd'hui, avec les *révolutionnaires*. Qu'y a-t-il donc de nouveau dans ma position ?

Sous la Restauration j'ai toujours milité pour l'honneur de la France. Je voulais que la légitimité gardât fidèlement les institutions de la Charte, et je sentais de plus qu'il lui fallait un baptême de gloire : j'ai fait beaucoup de sacrifices à cette idée. Eh bien ! dans ce système d'honneur et de gloire, je me rencontrais encore avec les *révolutionnaires*. Liberté et honneur de la France au-dedans, indépendance au-dehors, voilà les deux points où les *carlistes* et *révolutionnaires* sympathisent. Sur ce fonds commun d'opinions généreuses, nous vivons en paix, en attendant que la patrie soit dégagée des mains équivoques du justemilieu.

J'ai vu traiter de coterie les *révolution-*

naires et les carlistes. Singulière coterie que celles qui occupent deux grandes divisions territoriales de la France, l'est et le nord-est, l'ouest et le midi ! Mais il existe peut-être une demi-douzaine d'hommes lesquels s'aimant, s'admirant et se contemplant dans les régions d'une pédagogie ineffable, ne se peuvent communiquer aux vulgaires mortels que par ces dédains qui forment la chaîne entre leur béatitude infinie et notre abject néant : estimons-nous heureux qu'ils s'abaissent jusqu'à nous honorer du nom qu'ils portent et qu'ils méritent.

Autre objection : « Vous admettez l'héritage de Henri V, dit-on, et vous invoquez en même temps la souveraineté populaire, partant contradiction. »

Pas le moins du monde : ce ne sont pas mes idées que j'établis, ce sont les vôtres ; je prends vos armes, je vous suis sur votre terrain. Vous argumentez de la souveraineté du peuple en faveur des journées de juillet, que vous avez d'ailleurs défigurées ; au lieu de vous opposer une fin de non

recevoir je vous réponds : soit. Mais ce peuple derrière lequel vous vous placez, n'a point été consulté. Or, je fais partie de ce peuple ; je ne donne point ma voix à votre élu, et tant que la majorité nationale, légalement prouvée, ne m'aura point condamné, je ne reconnâtrai point vos institutions politiques. Si la quasi-légitimité, comme elle le fait aujourd'hui, renie la souveraineté populaire, je lui demande alors en vertu de quel titre elle a disposé de la couronne ? Dans ce cas, Henri V revient tout naturellement et par son droit héréditaire et par son droit constitutionnel écrit dans la Charte de 1814.

Le gouvernement ministériel de la monarchie élective, n'a pas développé les conséquences des journées de juillet : il ne tient à présent ses pouvoirs, ni de la gloire, ni de la succession d'un gouvernement antérieurement établi, ni de la délégation d'un congrès national, ni de la force d'une nécessité, laquelle a pu exister un moment, mais n'existe plus. J'ai demandé, en

1831, l'appel au peuple pour juger la royauté légitime, comme on le demanda en 1793 pour juger le roi légitime : dans l'un et l'autre cas l'appel a été rejeté.

Au surplus, tandis que je signale les infirmités de la monarchie élective, elle prend soin elle-même de les aggraver. La quasi-légitimité singeant jusqu'aux fautes de la légitimité, vient, à propos de la pairie, de rendre en novembre 1831, ses Ordonnances de juillet 1830; pourtant elle n'avait plus d'article 14 à interpréter. Lui paiera-t-on l'impôt voté par les nouveaux pairs? aura t-elle ses barricades? le vaisseau de Charles X, est-il encore à Cherbourg?

Un article d'un journal anglais a été signalé. Je ne recherche point l'origine de cet article, bien qu'il me fût aisé de la reconnaître : quiconque est familier avec les deux langues française et anglaise, sait qu'il y a un ordre d'idées et un caractère d'expressions, qui font à l'instant sentir la différence du génie des deux peuples. Quoi

qu'il en soit, cet article m'interroge et me dit : « N'avez-vous pas demandé à aller à » Holy-Rood, et votre demande n'a-t-elle » pas été repoussée ? N'avez-vous pas écrit » à Madame la duchesse de Berry. lors- » qu'elle a passé par Genève, et Madame » la duchesse de Berry n'a-t-elle pas re- » fusé de vous voir et de recevoir votre » lettre ? »

Ceci serait un genre d'accusation dont je me glorifierais : j'ai quelquefois été frappé par une main royale, plus souvent encore j'ai renoncé aux faveurs de la cour pour me ranger du côté des libertés populaires. Que l'ambition me fût venue ; que je sollicitasse une place dans l'exil ; que je fisse des intrigues pour arriver aux grandeurs de l'infortune, il n'y aurait rien là, ce me semble, à me reprocher ; je n'aurais pas autant de rivaux au château d'Holy-Rood qu'au palais des Tuileries. Mais enfin il n'est pas vrai que j'aie demandé à aller à Holy-Rood ; il n'est pas vrai que Madame la duchesse

de Berry soit passée par Genève ; conséquemment elle n'a pu ni refuser de me voir , ni me renvoyer une lettre que je ne lui ai point écrite. Si Charles X et l'illustre veuve du duc de Berry m'appelaient , je n'hésiterais pas à obéir à leurs ordres ; mais je n'ai pas été assez vain pour briguer un tel honneur. Au jour même de l'adversité , la fidélité ne se doit pas rendre importune ; aussi n'exerçai-je la mienne que dans le cercle étroit de mon existence , et j'en prends sur moi seul la responsabilité. Si le duc de Bordeaux remontait demain sur le trône , pense-t-on que je me berce du songe d'être auprès de lui un personnage important ? Non ; je serais écarté , et le timon de l'Etat serait justement confié à des pilotes plus habiles que moi. Si l'enfant de saint Louis n'était destiné à retrouver la couronne que dans quelques années , quel espoir aurais-je alors de la lui voir porter ? Encore quelques instans , et la mort mettra ma boule noire dans l'urne d'où la Providence fera

sortir la boule blanche de Henri V. Ainsi , qu'il règne tôt , qu'il règne tard , qu'il ne règne jamais , je défie mon plus ardent ennemi de trouver à ma conduite actuelle d'autre motif d'intérêt que celui qui me semble être l'intérêt même de la patrie ; à moins qu'on ne me suppose un goût décidé pour passer dans les inconvéniens de l'âge , de l'abandon et de la pauvreté des jours tombans dont la quasi-légitimité n'aurait peut-être pas dédaigné le reste.

Je me demande pourquoi ma brochure qui ne signifie rien , qui est si chétive , si ridicule , si misérable , si désordonnée , si impudente , si scandaleuse , a mis le justemilieu dans un si grand émoi ? pourquoi cet escadron de jeunes et fringans lanciers , non pas polonais , mais ministériels , qui des bords de la Garonne aux rives de la Seine , sonnent la charge , se précipitent , percent d'outre en outre un vieux fantassin de l'Armorique incapable de résister à leurs coups ? Pourquoi ces écrits écrasans qui disloquent , broient et pulvérisent , je

n'en doute point, les argumens d'un maigre et mince esprit du temps jadis? Qui suis-je pour avoir excité tant de colère? Un de ces hommes qui, profitant de la révolution de juillet sans l'avoir faite, prodiguent à un ennemi malheureux l'insulte de leurs succès? Hélas non! loin d'être un éclatant vainqueur, je suis un obscur vaincu. Que vous importe le cri du soldat touché par le boulet, du soldat renversé que vous autres, nobles vivandiers à la suite de l'armée, venez dépouiller à terre? A vous nombreux compagnons de la fortune, honneurs et richesses; à moi champion solitaire du malheur, disgrâces et misère. Ai-je défié la foudre des nouveaux dieux? Non; si l'on n'eût pas proposé de jeter les débris des miens hors du temple, j'aurais continué à me taire.

J'ai rarement été puissant dans ma vie; quand je l'ai été, je ne me suis point enflammé de courroux contre ceux qui se plaignaient: en revanche j'ai souvent élevé la voix dans les rangs des faibles et des per-

sécutés. Pourquoi la monarchie élective se trouve-t-elle offensée d'une opposition que je n'ai pas épargnée à la monarchie héréditaire? Qui a repoussé les fournées de pairs? qui a défendu les libertés publiques pendant le règne de la Charte? qui a fait à ces libertés tous les genres de sacrifices? Qu'étais-je au moment où les journées de juillet ont éclaté? Ambassadeur démissionnaire de la plus belle ambassade qu'un homme de mes goûts pût désirer : deux cent mille livres de rente, une espèce de royauté à Rome, le patronage des arts, j'avais tout abandonné pour me séparer d'un ministère qui me conjurait de rester avec lui, mais dont je ne voulais pas être le soutien, parce que son avènement au pouvoir me paraissait funeste à ma patrie. Supposons que les Ordonnances eussent réussi, qui aurait pris la parole? Moi, j'ose le dire sans crainte d'être démenti par la France : j'aurais écrit ; j'aurais réclamé les droits du peuple envahis, j'aurais refusé de payer l'impôt. Et soyez-en sûrs, tant de préten-

des vainqueurs qui ont occupé ou qui occupent les places, m'auraient laissé la chance de l'affaire. Ils se seraient renfermés prudemment dans leurs maisons; à peine les plus hardis auraient-ils murmuré, tout bas, à huis-clos, quelques éloges de mon courage; les autres m'auraient trouvé bien violent, bien imprudent et gâtant la besogne par mes réclamations intempestives : après la bataille gagnée ils seraient venus fièrement en revendiquer l'honneur, et surtout les profits. J'en parle par expérience : combien de fois ai-je été déserté à la tribune de la Chambre des pairs ou à celle du public? Combien de fois suis-je monté seul à la brèche? Aussi je ris un peu dans ma barbe grise, quand je vois aujourd'hui tant de champions des libertés sans péril! Les entreprises contre la Charte de Louis XVIII ont failli; le trône s'est écroulé : j'ai embrassé les débris de ce trône dont j'aurais attaqué la victoire : voilà tout mon crime. Il était clair que dans les deux cas, du

succès ou du revers des Ordonnances, je me devais trouver séparé de ces héros après combat, qui font maintenant rouler sur moi leur fourgon triomphal : il est vrai que je ne veux ni de lit à leur ambulance, ni de place à leur cantine.

FIN.